

Vos solutions désherbage colza

BASF
The Chemical Company

→ La nouvelle solution de *pré-levée renforcée*

Nimbus® 2L/ha
+ **Novall® 1 L/ha**

OU

→ La solution *confort* en un passage pré-levée

Nimbus® 3 L/Ha



L'ASSOCIATION DE 3 MATIERES ACTIVES POUR UNE LARGE EFFICACITE EN 1 PASSAGE

TRES EFFICACE SUR DICOTYLEDONES ET GRAMINEES

MATRICaire



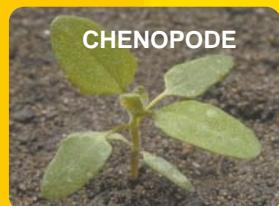
COQUELICOT



GAILLET



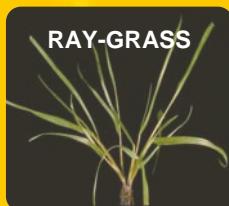
CHENOPODE



VULPIN



RAY-GRASS



PÂTURIN



SELECTIVITE ET NOMBREUSES CULTURES DE REMPLACEMENT

© Marque déposée BASF. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Avant toute utilisation de Novall® et Nimbus®, s'assurer de son adéquation avec la filière de production et avec les recommandations officielles régionales. Référence : 645COLHHE0709NORD

Novall® : Composition : 400 g/L de métazachlore + 100 g/L de quinmérac – Autorisation de vente n° 9000833 – Formulation : suspension concentrée – Usages et doses autorisées : désherbage colza : 2,5 L/ha – Classement toxicologique : Xi ; irritant. N ; Dangeroux pour l'environnement. R36/38 : irritant pour les yeux, irritant pour la peau – R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique – Distance aux points d'eau : respectez une zone non traitée de 20 m sur colza (Cf. Arrêté JO du 21/09/06) – Délai de rentrée : 48h (Cf. Arrêté du 21/09/06)
Nimbus® : Composition : 250 g/L de métazachlore + 33,3 g/L de clomazone – Autorisation de vente n° 9800187 – Formulation : SE suspo-émulsion – Usages et doses autorisées : désherbage colza : 3 L/ha – Classement toxicologique : Xi ; irritant. N ; Dangeroux pour l'environnement. – R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique – Distance aux points d'eau : respectez une zone non traitée de 5 m sur colza (Cf. Arrêté JO du 21/09/06) – Délai de rentrée : 48h (Cf. Arrêté du 21/09/06) – DAR : > 100 jours (Cf. Arrêté JO du 12/09/06)
Protection utilisateur lors de la manipulation produit : gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI